

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE de VIGUERON**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2026
Convoqué le 27 MARS 2026**

LE DIX AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX à 16H00, le conseil municipal de VIGUERON s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme GALLINA PIERRETTE, MAIRE

Présents : Mme Fabienne BEQUIE-AZZOPARDI, Mme Anne-Marie LARROCAN, Mme Francine JAUBERT, Mme Chantal CONSTANS, Mme Karine MARIN, M. Damien BEQUIE, M. Didier BARBIER, M. Patrick COUDERC, M. Franck LACROIX

Absents Excusés : M. Rémi RODRIGUEZ

Absent : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : M. Francine JAUBERT

OBJET : RODP ENEDIS

Conformément à l'article 4b du cahier des charges de concession, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes de la concession des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution d'électricité.

Le chiffre de la population qui sert de base à l'assiette de l'impôt et à l'application du Code Général de la propriété des personnes publiques est celui de la population totale au 31/12/2025.

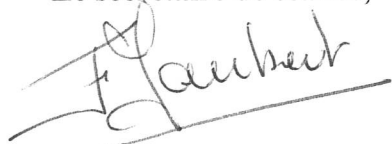
Chaque année, le montant de la redevance est revalorisé par rapport à l'année précédente. Cette année le pourcentage de revalorisation est de 1.5983 % ce qui fait pour votre portefeuille de communes un montant de 245.00 euros au titre de l'année 2026 (montant arrondi à l'euro le plus proche).

Madame le Maire présente un titre d'un montant de 245.00 € T.T.C. au conseil municipal pour l'année 2026.

Après concertation, le conseil municipal adopte à l'unanimité le titre d'ENEDIS.

Ainsi fait et délibéré le 10 avril 2026.

Le secrétaire de séance,



Francine JAUBERT

Le Maire



Pierrette GALLINA

